



POUR ALLER PLUS LOIN

Quelles autres solutions existent sur Strasbourg ?

Le dispositif **PASS'SPORT**
complémentaires avec la **BALS**
Aide financière de 50€
(pour plus d'informations voir diapositive suivante)

L' **AFASE** (Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance)
Peut être sollicité pour le financement d'une licence sportive et/ou du matériel nécessaire à la pratique.
La demande doit être instruite par un travailleur social. Il convient donc de vous orienter vers le CMS de votre secteur.

Dans le cadre des MDI ou pour raison de santé.
Cumulable avec la **BALS**

Quelles solutions si vous habitez dans l'Eurométropole mais hors de Strasbourg ?

Le **Chèque Junior** pour les – 18 ans habitants Schiltigheim
Pour + d'informations s'adresser à la mairie de Schiltigheim > CCAS

Le **Coupon Culture & Sport** pour les mineurs habitants Illkirch-Graffenstaden
Pour + d'informations s'adresser à la mairie d'Illkirch > CCAS

Pour les autres communes de l'Eurométropole nous n'avons pas plus de renseignements.
Nous vous invitons à vous rapprocher de votre mairie ou du CCAS de votre secteur pour savoir si des aides existent.



BALS / PASS'SPORT

Dispositifs complémentaires



Une réduction pouvant aller jusqu'à 80€

C'est une aide individuelle, incessible, à usage unique et cumulable avec d'autres dispositifs d'aides existants.

Clubs sportifs labellisés de Strasbourg

Avoir entre 6 et 18 ans ;
Jusqu'à 20 ans pour les bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
Jusqu'à 30 ans pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
Avoir un quotient familial égal ou inférieur à 720€ ;
Habiter à Strasbourg.

La demande s'effectue en ligne sur [monStrasbourg.eu](https://www.strasbourg.eu) du 29/06 au 31/12/2026,
Une fois validée par la Direction des sports une attestation est envoyée par mail aux bénéficiaires.

Cette attestation est à présenter aux clubs pour bénéficier de la réduction de 80€ maximum sur le coût de la licence sportive.

<https://www.strasbourg.eu/bourse-licence-sportive>

Une réduction de 50€

C'est une aide individuelle, incessible, à usage unique et cumulable avec d'autres dispositifs d'aides existants.

Ensemble du territoire français

Jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant d'un quotient familial égal ou inférieur à 699€ ;
Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
Étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS ou bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale de moins de 28 ans ;

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026,
Les familles et les jeunes éligibles recevront leur pass'Sport par voie électronique (SMS ou mail)
Il faut ensuite se rendre dans la structure sportive éligible choisie et présenter le code Pass'Sport pour obtenir 50€ de déduction immédiate sur le coût de l'adhésion et ou de la licence sportive.

<https://pass.sports.gouv.fr/>